



AMEP

VOUS AVEZ DIT «SECRETAIRE GENERALE » ?

Alors que cette fonction n'a jamais figuré dans aucun organigramme de l'AMEP, que sa création n'a jamais été débattue au sein du CA, ni nulle part ailleurs ; Il y a environ trois semaines, par note de service signée de l'ex-Présidente, le personnel a appris que le CA aurait nommé une « secrétaire générale » à l'AMEP !

Renseignements pris, en réalité, cette décision a été prise de façon abusive, par la seule ex-Présidente, sans vote du CA, ... et pour cause ! De plus, cette nomination a été effectuée, suite à une véritable comédie, jouée par l'ex-Présidente, et la représentante de la CTM au sein du CA, Mme MONTROSE, sur l'air de « Tu veux ou tu veux pas ? », avec l'aide du « représentant de la présidente auprès du personnel » au sein de ce CA.

Ainsi donc, cette dame, s'est récemment découvert une passion aussi subite qu'intéressée pour l'AMEP. Subite, car depuis six années, qu'elle siège de façon épisodique et transparente au sein du CA, nul ne l'a jamais entendu prendre position auparavant, sur quelque sujet que ce soit ! Intéressée, car, au sein du CA, elle bénéficiait d'informations confidentielles relatives aux projets, difficultés, options, en débat au sein du CA, et en particulier, de la démarche en cours à l'AMEP en vue du remplacement du directeur général démissionnaire !

Profitant de son mandat de représentante de la CTM, amplement informée des tenants et aboutissants de la situation de l'AMEP, cette dame prétend aujourd'hui diriger notre institution. Mais comment pourrions-nous faire confiance à un individu doté de si peu de morale ?

D'autant plus qu'elle n'en est pas à son coup d'essai !

En effet, c'est par une manœuvre du même acabit, qu'elle s'est retrouvée Présidente Directrice Générale de la SPL Martinique Aménagement et Equipement. Société créée par la CTM et CAP

NORD regroupant des communes, spécialisée dans les opérations d'aménagement du territoire.

Cette société a succédé à la SODEM, liquidée par la représentante de la CTM devenue Présidente du CA, qui a licencié la totalité du personnel ... une certaine Diane MONTROSE.

La même qui a disparu depuis un certain temps de la SPL MAE, tout en utilisant actuellement, avec sa probité légendaire, un des véhicules de fonction, durant ses activités à l'AMEP.

Le fait que simultanément à tentative d'OPA sur l'AMEP, elle se soit empressée de démissionner de son mandat de représentante de la CTM au sein du CA, et qu'elle ait entamé des démarches en vue de recruter un DG à la SPL MAE, ne font que confirmer sa parfaite conscience de l'illégalité de ses actes !

ET DIANE REVAIT ...

Le collègue ? C'est moi !

L'école primaire ? C'est moi !

Le remboursement de la dette ? C'est moi !

Le paiement des dettes sociales ? C'est moi !

Bref, l'AMEP, c'est moi !

Et tout cela depuis le 01 juin ! Qui dit mieux ?

Hercule, à côté de moi ? C'est rien !

C'est moi, qui vous le dis !

L'AMEP LES ATTIRE !

La nomination de cette « secrétaire générale » succède à celles de directeurs délégués et autre cadre représentants l'administrateur judiciaire pendant le redressement économique.

Ces directeurs, outre le fait d'avoir été promu par ce dernier, ont eu un point commun. Dans sa foulée, au lieu d'améliorer la situation financière de l'AMEP, ils l'ont dégradée.

En effet, nous avons constaté que chacun est venu profiter d'une rémunération confortable, au détriment des finances de l'Institution, et ce, avec l'appui de la majorité du CSE.

Malgré les licenciements, la masse salariale est restée élevée, les contentieux n'ont pas été réglés.

Pendant que l'administrateur judiciaire et l'ex-Présidente, embauchaient des cadres couteux et dispendieux, le personnel administratif et les enseignants, les élèves, se serraient la ceinture.

L'histoire semble bégayer à nouveau.

Mais, pour combien de temps encore ?

DERRIERE LA FUMEE, LA REALITE !

Depuis trois ans, les enseignants, le CDI et la vie scolaire travaillent dans des conditions dégradées : pas de petits matériels, impossibilité de renouveler des abonnements de revues au CDI, absence d'entretien de la climatisation, nombre de surveillants insuffisant par rapport à l'effectif à Redoute, manque d'accompagnement de la rénovation des BTS sur le plan matériel, manque de laboratoire de sciences, absence de salle spécialisée en technologie, travaux urgents en attente (toiture, peinture).

CSE : « JE TE TIENS, TU ME TIENS PAR LA ... »

Certains se sont demandé la raison pour laquelle le CSE, si prompt à contester la direction de l'établissement à tort et à travers, et à semer sa bave dans la presse, n'a pas réagi face à la décision illégale de nommer une secrétaire générale.

Une mandatée de la CTM, profite des informations glanées au cours des réunions du CA, pour se faire tailler un poste et un salaire sur mesure, et devenir salariée de l'AMEP. Pour eux, tout cela est normal !

Conflit d'intérêt ? Prise illégale d'intérêts ? Prévarication ? Concussion ?
Allez, circulez, il n'y a rien à voir !

Tout ceci avec le soutien indéfectible du « Petit » face aux coups bas de l'ex-Présidente, et la complicité passive des « représentants d'eux-mêmes ? »

Selon de mauvaises langues bien informées, des promesses d'attribution de postes de proviseur et de directeurs d'établissement, serviraient de monnaie d'échange à ce microcosme nauséux.

Kesski fopafèr, pour un nonoss, can-mêm !

PLUS LA POUTRE EST GROSSE, ET MOINS ELLE LA VOIT !

Le fait d'avoir milité dans deux organisations syndicales au sein desquelles elle ne se reconnaissait pas, avant de nous rejoindre, vaut à une de nos camarades de subir le courroux des censeurs de la CFDT.

Mais ce que certains qualifient de « nomadisme syndical » est bien plus respectable que la course aux prébendes, avantages, repas, jetons de présence, et autres voyages, qui sert de motivation aux grands dirigeants de cette centrale, qui devraient commencer par balayer devant leur porte !

BILAN D'UNE MANDATURE

Depuis sa nomination, malgré l'intervention d'un administrateur judiciaire, d'un commissaire aux comptes, l'apport d'un cabinet comptable, tous lourdement rémunérés, et l'embauche d'une comptable, à ce jour, l'ex-Présidente a été incapable de présenter les comptes 2017-2018 et 2018-2019 devant une assemblée générale.

Les pénalités pour non-paiement des cotisations sociales se sont accumulées, la mutuelle a été suspendue, les fournisseurs se sont raréfiés, l'AMEP n'a pu répondre aux appels d'offre.

Mais juste avant la clôture de son mandat, elle a tout fait pour installer dans une sinécure, une élue représentante de la CTM dans les CA de plusieurs organismes HLM. Suivez mon regard ...

Certains ont osé faire un rapprochement avec des promesses de futurs contrats relatifs à son activité dans le BTP. Plus précisément au profit de la société dont elle assure la gérance :

RENOV'CONSTRUCTION OUTRE-MER ...

N'importe quoi ! Qui peut penser une chose pareille !

CERTAINES, N'ONT PAS BESOIN DE MASQUE !

Après avoir incité l'ex-Présidente à réclamer les comptes du CE, voilà qu'aujourd'hui, la CFDT, prenant son courage à deux mains, monte au créneau.

Mais comment transmettre des comptes qui n'ont jamais été remis par ... la trésorière de la CFDT ? Pourquoi attendre deux années avant de les réclamer ?

Celle ou celui qui répondra à ces deux questions gagnera ... un masque anti-ânerie !

PETITES MAGOUILLES, PETITES GENS !

A l'approche de l'AG voilà que l'ex-présidente, découvre qu'à l'AMEP, plus précisément, parmi nos adhérents, plus précisément, parmi les potentiels électeurs, ... les parents d'élèves ont voix au chapitre !

Après une réunion « historique » à l'école primaire qu'elle ne risque pas d'oublier de sitôt, elle s'est fendue d'une note d'information aux parents. Objectif ? Faire le panégyrique de « sa » secrétaire.

De même, afin de tenter de verrouiller l'AG, cette dernière a commis, une série de prétendues « résolutions » propres à valoriser « sa » présidente, en vue de sa réélection.

C'est ainsi, qu'elles espèrent, continuer à mener leurs petites affaires à la direction de l'AMEP !